



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21495
13 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 7 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la lettre, datée du 7 août 1990, que vous a adressée le Ministre des affaires étrangères par intérim, S. E. M. C. Veniamin, au sujet de la résolution 661 (1990), adoptée par le Conseil de sécurité le 6 août 1990.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Andreas MAVROMMATIS

ANNEXE

Lettre datée du 7 août 1990, adressée au Secrétaire général par
le Ministre des affaires étrangères par intérim de Chypre

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre message télex, par lequel vous avez communiqué à mon gouvernement le texte de la résolution 661 (1990) adoptée par le Conseil de sécurité, à sa séance du 6 août 1990.

Je tiens par la présente à vous informer que le Gouvernement chypriote appuie ladite résolution et en respectera les dispositions.

Toutes les mesures appropriées ont été, sont, ou seront prises afin d'assurer la pleine application de cette résolution. Chypre, elle-même victime d'une agression, d'une invasion et d'une occupation étrangères, a toujours appuyé et appliqué, par principe, toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU à caractère obligatoire. Comme vous le savez, cela fait maintenant plus de 16 ans que les résolutions du Conseil concernant Chypre ne sont pas appliquées; je lance donc un nouvel appel en vue de leur mise en oeuvre.

Je tiens également à réaffirmer à cette occasion que le Gouvernement chypriote reconnaît comme seul gouvernement légitime du Koweït celui qui est dirigé par S. A. l'Emir du Koweït, le cheikh Jaber Al Ahmed Al Sabah.

Le Ministre des affaires étrangères par intérim

(Signé) C. VENIAMIN
